

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

MAIRIE DE LOREUX

Tél : 02.54.76.14.56

Fax : 02.54.76.43.82

E-mail : mairie.loreux@wanadoo.fr

Loreux,

Le

Madame, Monsieur,

Vous allez réaliser une installation d'Assainissement Non Collectif. La Commune de Loreux a signé une convention avec le Conseil Départemental confiant le contrôle de la conception et le contrôle de la réalisation au Service Qualité de l'Eau. Ainsi, pour permettre à ce service d'émettre un avis sur le projet, je vous prie de bien vouloir me retourner la fiche de renseignements ci-jointe, dûment complétée, signée et accompagnée des documents suivants :

- le plan de situation au 1/25 000ème (localisation du lieu-dit sur le territoire communal),
- l'extrait cadastral du secteur (localisation de la parcelle sur le lieu-dit),
- le plan de masse au 1/500ème.

Ne pas oublier de positionner les éventuels :

- puits, sources, forages environnants (sur le plan de masse ou plan cadastral),
- cavités souterraines (caves...)

Bien entendu, vous pourrez également joindre tout document jugé utile pour décrire le dispositif d'assainissement (note technique du constructeur, etc...)

Les renseignements demandés devront faciliter l'émission d'un avis technique du service sur le projet. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse (au maximum 15 jours ouvrés après la date de réception du dossier complet au Service Qualité de l'Eau).

Le Maire,

Jacqueline ECHARD.